

Paris, le 8 février 2018

Lettre ouverte au Ministre de l'Éducation nationale

Monsieur le Ministre,

Le 30 octobre 2017, vous avez présenté avec Edouard Philippe, Premier ministre et Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation le « Plan Étudiants » destiné à transformer le 1er cycle de l'enseignement supérieur et à mieux accompagner les étudiant.e.s vers la réussite. Ce plan affichait pour objectifs de résoudre à la fois les problèmes de plus en plus nombreux depuis 3 ans, d'affectation à l'entrée dans l'enseignement supérieur, et la délicate question de la faible réussite en licence. Le projet de loi correspondant, « orientation et réussite des étudiants » est actuellement en cours d'examen.

En engageant ce projet, et en communiquant sur l'idée d'une procédure plus juste, plus simple, plus transparente, et plus à même d'accompagner la réussite de tous et toutes, vous avez suscité chez les élèves, les étudiant.e.s, leurs familles, des attentes légitimes, qu'il ne faudrait pas décevoir.

Depuis octobre, dans les Centres d'Information et d'Orientation - CIO, dans les Lycées, dans les Services Académiques d'Information et d'Orientation -SAIO, dans les Universités, les Psychologues de l'Éducation nationale, bien que parfois ignorés dans les supports de la communication ministérielle, ont été et sont sollicités, questionnés, au quotidien par les jeunes, leurs familles et les équipes éducatives, sur toutes les modifications apportées et leur impact sur le parcours de formation et d'insertion qu'ils envisagent. Nous souhaitons vous faire part de nos analyses et nombreux questionnements, car il nous semble que des problèmes de forme et de fond se posent dès à présent.

L'interface « Parcoursup » est maintenant en fonction. Or ce que nous voyons se dessiner, c'est un système complexe et opaque, et qui, s'il ne prend pas plus en compte d'une part les questions de démographie, de territoires, de répartition des places dans les différentes voies de formation (et pas uniquement en licence à l'université), et d'autre part les ambitions et vœux des jeunes et de leurs familles, risque de se révéler injuste.

Complexe, parce que les « règles », les attendus, les informations sont de multiples fois modifiées et avec des délais de diffusion de l'information toujours très courts, et ne permettant pas un travail serein. Là où est exprimé, de la part de tous et toutes, la nécessité et l'importance d'un travail dans un processus de construction continu et progressif de son parcours de formation, tout est bousculé, redéfini. Le respect du droit à l'information est inscrit dans le code de l'Éducation, et si les supports d'information diffusés par les services du ministère et des rectorats sont très nombreux et très divers, qu'en est-il du temps donné aux élèves et à leurs familles pour s'approprier ces informations, réfléchir, discuter, rencontrer différents interlocuteurs pour éclairer leurs choix, et enfin rassembler les pièces demandées, rédiger leurs projets motivés, répondre aux attendus, ...

Opaque, parce qu'au sein même des filières et établissements d'enseignement supérieur, les enseignant.e.s des Universités et Lycées ne savent comment ils vont pouvoir s'organiser pour examiner les dossiers. Ici, il est question d'utiliser des algorithmes avec une priorisation des critères propres à leur établissement, là d'autres estiment qu'ils n'ont pas les moyens d'examiner les différents éléments demandés ou ne le souhaitent pas, et s'en tiendront aux seules notes et séries de bac d'origine ; ailleurs d'autres -parce qu'ayant des capacités d'accueil suffisantes- disent que seront accueillis tous et toutes les lycéen.ne.s qui le demanderont, quel que soit l'avis du conseil de classe sur leur fiche avenir ou leurs notes.



ACOP-F

créée en 1931

L'association
des Psychologues
de l'Éducation nationale
Education, Développement, Orientation

Siège

41 rue Gay Lussac 75005 Paris

www.acop-asso.org

Membre de la
Société Française de Psychologie
www.sfpsy.org

et de
l'Association Internationale
d'Orientation Scolaire et
Professionnelle
www.iaevg.org

67e

**Journées Nationales
d'Études**

**18>21 septembre 2018
Côte de granit rose-Bretagne**

Ados 2.0

Les enjeux du numérique

Enfin, vous savez comme nous le poids des inégalités produites et/ou renforcées par le système scolaire sur les parcours de formation des jeunes, inégalités qui sont le fruit des logiques d'établissement, des décisions des conseils de classe, et/ou de la carte de formation à l'échelle d'un territoire. Les nouvelles règles introduites pour l'accès à l'université, conjuguées au décalage entre les demandes et le nombre de places dans les filières dites « sélectives » (la question étant plus particulièrement sensible pour les DUT où le nombre de places a peu évolué ces dix dernières années) nous semblent tendre à en accroître le poids plus qu'à en diminuer les effets. Quelques exemples concrets : il n'existe pas d'option « européenne » dans tous les bassins d'éducation et de formation, alors que cette option permet de produire le « certificat cambridge » susceptible d'être joint au dossier « parcoursup » ; il n'existe pas de journal des Lycéen.ne.s dans tous les établissements or cet engagement apparait dans les critères de certaines filières de l'enseignement supérieur ; de même, pour les engagements associatifs, diplômes ou cours divers suivis en plus de son parcours scolaire (la liste pourrait ainsi être très longue), et tous ces éléments, pour des raisons économiques et/ou territoriales, ne sont pas facilement accessibles à tous et toutes... De surcroit en tant que psychologues nous nous interrogeons, si les notes et l'avis des enseignant.e.s via la « fiche Avenir » sont ainsi prépondérants : quelle bienveillance, quelle prise en compte des facteurs personnels, des accidents de vie, des problématiques adolescentes qui peuvent entraver à un moment, notamment pendant l'année de terminale, le parcours scolaire ? Et quelle place pour un dialogue avec les jeunes et leurs familles, sur les avis de cette fiche ?

Ni les algorithmes, ni les procédures de sélection ne sont des solutions pour répondre aux besoins de formation de générations plus nombreuses dans les années à venir. Nous avons alerté à ce propos les précédent.e.s ministres. Tous et toutes savaient que la génération des « Bébés 2000 – 774782 naissances » serait plus nombreuse. Les politiques avaient dix-sept ans pour prévoir leur accueil dans l'enseignement supérieur. Dans sept ans, c'est la génération des « Bébés 2010 – 802224 naissances », encore plus nombreuse, qui sera en demande de poursuite d'études après le baccalauréat.

Ainsi pour l'avenir, ce dont les familles et leurs enfants ont besoin, c'est d'une politique ambitieuse de recrutement de personnels titulaires et formés pour l'ensemble du système éducatif, dont les psychologues de l'Education nationale, de moyens suffisants pour accueillir, dans des conditions dignes et de qualité, les élèves et étudiant.e.s dans les filières de leur choix, ainsi que de la pérennisation des moyens et du soutien au Service public d'information et d'orientation de l'Education nationale, dont le réseau des CIO.

Pour le présent, les psychologues de l'Education nationale spécialistes des questions d'éducation, de développement et d'orientation, continueront d'agir de façon responsable aux côtés des jeunes de leurs familles et des équipes, pour les aider à comprendre, mais aussi dénoncer si besoin tous les effets négatifs voire discriminatoires qui pourraient découler des nouvelles règles d'accès à l'enseignement supérieur.

Pour les membres du CA
Sylvie Amici
Présidente de l'ACOP-F



A propos de l'ACOP-F

L'association des Psychologues de l'Education nationale, spécialistes des questions d'Education, de Développement, et de Conseil en orientation scolaire est une association « loi 1901 » créée en 1931. Depuis sa fondation, elle s'est donnée pour buts et objectifs d'être un lieu d'échanges et de débats, de veiller au respect de la déontologie propre aux professions de la psychologie et du conseil, de défendre les intérêts moraux de la profession et contribuer au développement des services d'information et d'orientation de l'Education nationale, de promouvoir la psychologie et les sciences humaines en faveur de l'éducation et de l'orientation, et d'encourager la recherche dans ces domaines, de valoriser les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) en tant que services publics de proximité, d'apporter sa contribution aux questions liées à l'enseignement, la formation, l'orientation, et de développer, en France et au plan international, les relations avec les autres organisations, en particulier avec celles qui rassemblent des psychologues